

Direction des affaires juridiques

DAJP/n°2022-126

Tours, le 8 mars 2022

Le Président de l'université,

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil d'administration
Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents,
Directeurs d'UFR, d'Ecole et d'Institut,
Monsieur le Directeur Général des Services
Monsieur l'Agent comptable

OBJET : Réunion du Conseil d'administration plénier de l'Université de Tours

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir participer à la prochaine réunion du conseil d'administration exceptionnel de l'université de Tours qui aura lieu le :

Mardi 15 mars 2022 à partir de 11h
En visioconférence sur Teams – équipe CA

L'ordre du jour est consacré à l'examen des points qui n'ont pu être traités lors de la séance du 7 mars 2022 :

- 4.7. Désignation d'un membre à la commission des moyens ;
- 4.8. Désignation d'un membre étudiant au conseil culturel ;
- 4.9. Délégation au Président pour signer des marchés publics ;
- 4.10. Compte rendu des actes signés par le Président dans la cadre de la délégation accordée par le conseil d'administration ;
- 5.2. Utilisation d'un emploi vacant du second degré – deuxième mouvement ,
- 5.3. Primes de charges administratives – ajout d'une fonction ;
- 6.1. Propositions de la CFVU du 3 février 2022 – pédagogie (hormis le point sur le calendrier de la campagne de sélection en master) ;
- 6.2. Propositions de la CFVU du 3 février 2022 – conventions.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'université

A. Giacometti

Arnaud Giacometti

Pièce jointe : une procuration